

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DU 11 AVRIL 2008**



COMPTE RENDU



Sont présents :

Monsieur Jean-Pierre **CORBISEZ**, Président.

Mme Christine **TOUTAIN**, M. Philippe **KEMEL**, Mme Christine **MENCİK**, M. Jean-Luc **DUTERIEZ**, M. André **PISTONE**, M. Bruno **WILK**, M. Ernest **VENDEVILLE**, M. Régis **DUPONT**, M. Eric **VANTIEGHEM**, Melle Amandine **FLUET**, M. Denis **LEBLOND**, M. Patrick **DEFrancQ**, Mme Sabine **VAN HEGHE**, M. Bernard **CZERWINSKI**, M. Jean-Claude **RACHENNE**, M. Bernard **STASZEWSKI**, M. Gilles **WATERLOT**, M. Roger **LENFLE**, M. Jean-Pierre **WIRTGEN**, M. Jean-Pierre **CHRUSZEZ**, M. David **NOEL**, M. Jean-Marc **LEGRAND**, M. Jean-Bernard **DESHAYES**, M. Claude **DUBERGER**, M. Christian **MUSIAL**, M. Alain **MONNAERT**, M. Dominique **MORELLE**, M. Daniel **MACIEJASZ**, Mme Nadine **DESSILY**, M. Daniel **THIRION**, M. Jean-Claude **LECAMUS**, M. Stanislas **SMURAGA**, Mme Carole **SUEUR**, Mme Agnès **KAPUSTA**, M. Jean **URBANIAK**, M. Gérard **BIZET**, M. Pierre **HUREZ**, Mme Fabienne **DUPUIS**, M. Adam **PROMINSKI**, M. Jean **HAJA**, M. Yves **COQUELLE**, M. Dominique **WATRIN**.

Ont donné procuration :

M. Roger **BASTIEN** a donné procuration à M. Jean **HAJA**

Sont suppléés :

M. Serge **POCHET** était suppléé par M. Daniel **PLACHEZ**
M. Christophe **PILCH** était suppléé par M. Bernard **MONTURY**
M. Albert **FACON** était suppléé par M. Jean-Louis **FOSSIER**
M. Gérard **DALONGEVILLE** était suppléé par Mme Brigitte **BOMBEKE**
M. Richard **GONZALEZ** était suppléé par Mme Annick **GENTY**

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ demande à Monsieur David NOEL de procéder à l'appel des membres

Avant de passer à l'ordre du jour, **Monsieur Jean Pierre CORBISEZ** demande aux conseillers communautaires de remplir une fiche d'information qui est déposée sur table ; elle permettra de transmettre des informations par internet, et de contacter rapidement les conseillers communautaires.

Ensuite, il présente Madame PROIX, nouvelle directrice de cabinet à la CAHC.

Il rappelle qu'il a été décidé lors du conseil communautaire du 4 avril de reporter des délibérations, notamment celle ayant trait à la modification des statuts de la CAHC.

Il propose d'analyser les propositions de modifications statutaires.

L'article 5.2 réseau de radiodiffusion sonore et de télévisions : la rédaction précédente était réseau câblé de radio diffusion sonore et de télévision ; Monsieur Jean Pierre CORBISEZ indique que cette proposition de modification est du à la possible diffusion au-delà du réseau câblé par le réseau hertzien ou satellitaire.

Il a été ajouté l'article 5.3 : couverture numérique du territoire en haut et très haut débit

Art 5.7 définition d'une politique culturelle et sportive concertée à l'échelle de l'agglomération ; il a été enlevé l'adjectif cohérente à la politique car si une politique n'était pas cohérente, elle n'aurait pas lieu d'être

Art 19 la Communauté d'agglomération est représentée en justice et dans tous les actes de la vie administrative, publique ou civile sous réserve des attributions propres au receveur par son Président, autorisé par le conseil sauf urgence à produire des pièces tant en demande qu'en défense. Il faut avoir l'accord du conseil communautaire avant d'ester en justice.

Art 25 Le conseil de la communauté mettre en œuvre les moyens visant à poursuivre les orientations fixées par le projet de territoire pour la période allant de 2008 à 2014 est proposé à la modification « moyens visant à permettre »

Il demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à transmettre ces statuts au préfet du Pas de Calais. Monsieur Jean Pierre CORBISEZ rappelle que ces statuts devront être validés au sein des différents conseils municipaux.

Adopté à l'unanimité

Délégation d'attributions au Président

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ demande au conseil communautaire de valider la modification de délibération concernant l'exercice du droit de préemption par la CAHC, en ajoutant sous délégation de ce droit par les communes, et demande de retirer la faculté pour le président d'ester seul en justice de se constituer partie civile au nom de la communauté d'agglomération

Il demande au conseil communautaire de se prononcer sur cette délibération

Adopté à l'unanimité

FINANCES

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ donne la parole à Monsieur Daniel MACIEJASZ

Monsieur Daniel MACIEJASZ propose de démarrer la discussion portant sur le budget primitif en partant du document joint au dossier

Le budget primitif de l'exercice 2008 s'équilibre à en dépense et en recette à 65.3 millions d'€ en fonctionnement et à 50.4 Millions d'€ en investissement, tenant compte de 11.8 millions d'€ de déficit reporté, de 3.5 millions d'€ de restes à réaliser en dépenses, et de 13.2 millions d'€ de reste à réaliser en recette.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le chapitre 011 évolue d'une hausse de 10% s'expliquant notamment par des dépenses exceptionnelles, liées à l'acquisition d'un câble RTE sur le site de Sainte Henriette ; le câble a du être acheté et sera posé ; les contrats traditionnels pour les quels la CAHC est liée pour plus de 80 % des dépenses de fonctionnement augmentent de 500 000 € et il faut tenir compte d'une hausse prévisible des coûts d'entretien du patrimoine communautaire de 200 000 €; si toutes ces dépenses exceptionnelles et supplémentaires n'étaient pas inscrites, il aurait été possible de diminuer ce chapitre de 5 % ; ce chapitre passera de 9 à 10 millions d'€

Concernant les frais de personnel, les dépenses ont été au maximum comprimées mais malgré tout, il faut tenir compte d'une hausse de 2.28 %, taux d'augmentation raisonnable et bas.

Le chapitre 62 participation et subventions versées : 14.7 millions d'e soit hausse de 537 % du à des augmentations des versements du SDIS de 200 000 €, participation au budget assainissement, au SYMEVAD, à une inscription de 900 000 € en section de fonctionnement de notre participation à la plateforme Delta 3 alors qu'elle l'était auparavant en investissement. Il convient d'inscrire 90 000 € supplémentaires sur les budgets des zones d'activité, en attendant qu'ils produisent des recettes.

Le chapitre 014 , les reversement : le montant de 24.7 millions d'€ est identique à celui de 2007 : l'attribution de compensation versée aux communes est figée à 22.4 millions d'€ la DSC à 2.3 millions d'€: ces deux reversements représentent 40 % du fonctionnement du budget général.

Les frais financiers progresseront notablement en 2008 de 750 000 €: d'une part l'encours de dette est passé de 1.8 million d' € à 3 millions d'€ et il convient de ré intégrer des ICNE de l'année et d'autre part, les taux d'intérêt augmentent

Le montant de 1.3 million d'€ de dépenses exceptionnelles (contre 300 000 € en 2007) est causé par le rachat de la concession Sainte Henriette: frais de portage 200 000 , enfouissement de la ligne RET 400 000 en plus de des 1.3 millions d'€ d'acquisition du câble , et les frais de commercialisation prévus au contrat de la SEPAC à hauteur de 600 000 € Cette dépense conséquente, inattendue et substantielle doit être inscrite au budget.

Au chapitre 68, des inscriptions d'amortissement doivent être passées : des travaux réalisés lors des mandats précédents et aussi ceux des mandats antérieurs. Ceci donne un passage de 1.5 à 2.2 millions d' € d'amortissement.

Au chapitre 74 dotation et participation, nous passons de 22.4 millions d'€ à 21.3 millions d'€ car la DGF progresse légèrement de 200 000 € et la dotation de compensation part salaire augmente de 100 000 € mais les autres compensations relatives à la TP baissent du fait du réajustement du pacte de croissance et de stabilité voulu par le gouvernement.

Nos recettes de l'Etat sont en baisse sensibles dès cette année.

Pour la fiscalité, il faut rappeler les fermetures récentes de substatique et energy plast dont la TP s'élevait à 1.4 million d'€; le produit fiscal augmente de 0.5 millions d'€ car nos bases sont dynamiques ; il convient cependant de rappeler que les 1.4 millions d'€ perdus cette année ne seront pas compensés par l'Etat.

Sans ces différents sinistres industriels qui nous ont frappés les années précédentes ce sont plus de 7 millions d'€ par an supplémentaires qui nous aurions.

La TP représente 31 millions d'€ de produit fiscal, et pour la CAHC 6.3 millions d'€ après reversement aux communes. De plus la fiscalité mixte devrait passer à 6.4 millions d'€.

Lors de l'élaboration du budget, il a été supposé que tous les investissements seraient réalisés dans l'année. L'auto financement prévisionnel s'élèvera à 1 million d'€, l'encours de dette devrait s'élever si tous les investissements étaient réalisés à 27 voir 28 millions d'€ qui se traduiront ipso facto par des dépenses de fonctionnement dans les charges financières.

Dorénavant, la capacité de désendettement risque de passer à 15 années alors que nous étions il y a un an à deux années.

En section d'investissement, les dépenses baissent : de 27 millions à 24.5 millions d'€ avec des restes à réaliser de 3.3 millions d' €: le montant global s'élève à 27 millions d'investissements inscrits au BP 2008. Il convient d'intégrer le déficit reporté de 2007 d'un montant de 11.8 millions d'€

Le montant net de remboursement de capital des emprunts est de 1.1 millions d'€ et le financement de la reprise sur Sainte Henriette de 3.3 millions d'€

Les principales opérations concernent le entre communautaire technique, des prévisions d'investissent en réserve foncière, le désenclavement de Sainte Henriette, , la ZAD communautaire du grand parc, les primes à l'emploi liées au développement économique, le rachat de la concession Sainte Henriette, le Parc Urbain de Drocourt, , le pole gare de Libercourt, la Chênaie la fosse à9 9 bis, la régie, les conteneurs, le déplacement de la déchetterie de Carvin, et des travaux de renouvellement urbain sur le territoire et la boucle 11.

Concernant les recettes d'investissement, des subventions sur programmes d'investissement sont attendues à hauteur de 5.5 millions d'€ auquel il faut ajouter 100 000 € de restes à réaliser ; les emprunts prévisionnels s'élèvent à 17.2 millions d'€ plus 11.5 millions d'€ de restes à réaliser de 2007.

Monsieur Daniel MACIEJASZ rappelle qu'1 million d'€ représente ipso facto 50 000 € de frais financiers en n+1.

Concernant les ressources propres nous avons du FCTVA de 3 millions d'€, affectation n-1 de 2.2 et remboursement d'avances par les SEM de 1.8 millions d'€

Il indique que la section de fonctionnement du budget assainissement est équilibrée à 8.2 millions d'€, en investissement à 17 millions d'€, tenant compte du PPI ; l'auto financement prévisionnel s'élève à 1.5 million d'€ et l'encours de la dette s'élèverait à 12.4 millions d'€

Le budget eau potable s'équilibre comme suit : 1.8 million d'€ en fonctionnement, et 5.8 millions d'€ en investissement.

Il indique que nous voyons apparaitre l'effet de ciseau avec contraction des recettes ; il va falloir équilibrer ce budget primitif ; le débat a eu lieu à plusieurs reprises et il fallait au minima 3.5 millions d'€ pour équilibrer le budget.

Il indique que la CAHC n'est nullement à l'abris d'une catastrophe économique qui se traduirait par une diminution de nos recettes fiscales ; nous continuerons de rechercher là ou cela est encore possible les économies dans les différentes chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement. Nous espérons des rentrées de TP supplémentaires et ce budget a été bâti avec une pause dans la réalisation des grands chantiers de l'agglomération.

En prenant en compte tous ces critères, **Monsieur Daniel MACIEJASZ** indique devoir envisager un accroissement de la fiscalité additionnelle pour permettre 4 millions d'€ de recettes complémentaires afin de boucler ce budget primitif sans excès.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ remercie Monsieur Daniel MACIEJASZ et les services de Monsieur olivier Wolf pour avoir préparé tous ces éléments financiers.

Il rappelle que la CAHC n'est pas à l'abris de catastrophe industrielle et accueille Monsieur Alain Leclercq, délégué syndical de STAF, qui a envoyé le 29 mars une lettre de licenciement le 29 mars dernier à 7 salariés ; plusieurs élus ont accompagné ces salariés devant la sous préfecture il y a quelques jours, et invite les élus à manifester devant l'entreprise la semaine suivante.

Il indique que les propos de Monsieur Daniel MACIEJASZ renvoient à une discussion qui s'est opérée lors du séminaire communautaire de l'automne 2007. On s'attendait en effet à avoir des difficultés à préparer le budget primitif 2008.

Différents éléments sont à prendre en compte : Le câble à enterrer dans le cadre du projet Sainte Henriette représente 1.3 millions d'€ d'acquisition, et pratiquement 1 million d'€ de coût d'enterrement du réseau, la participation de la CAHC à Delta 3 passe de la section d'investissement à celle de fonctionnement, l'augmentation de la dotation aux amortissements Il indique que pour boucler le budget, il faut 3 millions d'€

Il rappelle que le débat a eu lieu lundi 4 avril au sein du bureau communautaire ; à la place de la mise en place d'une augmentation de la fiscalité mixte, il aurait été possible d'instaurer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il rappelle que cette taxe est injuste dans la mesure où tout le monde la paye même les familles en grande difficulté. Dans le cadre de la fiscalité additionnelle, les recettes de ceux qui ne payent pas d'impôt locaux (27 % de la population n'est pas assujettie) sont compensées par l'Etat. Lors du séminaire de l'automne 2007, il avait été évoqué la possibilité d'une augmentation de la fiscalité additionnelle de 5 millions d'€ pour se permettre un auto financement plus fort dans le cadre de nos grands projets communautaires. Avec la disparition de la SEPAC, la situation actuelle de Sainte Henriette mérite de faire une pause.

D'autres collectivités vont-elles aussi augmenter leurs impôts locaux : conseil général, conseil régional, et 40 milliards d'€ seraient à récupérer selon un ministre dont 12 dans le cadre des politiques publiques d'ici 2012 ; il y a de quoi s'inquiéter pour nos groupements et nos populations qui auraient à payer ces augmentations d'impôt.

Après débat au sein du bureau communautaire, il a été convenu qu'avec 4 millions d'€ d'augmentation de fiscalité mixte, il était possible de boucler le budget 2008 sans faire d'excès et en faisant garde à nos investissements, d'où l'idée d'une pause

Il rappelle qu'une pause n'est pas une pause des investissements sur nos fonds propres : en prenant l'exemple des crédits GIRZOM, dans nos communes avec rénovation de cité minière, la collectivité n'a pas de participation communale à apporter mais les quartiers bougent. Il faut continuer à faire bouger nos projets communautaires sans forcément y mettre de l'argent communautaire. Par exemple la construction de logements sur la fosse 9 9 bis ne requière pas de fonds communautaires, car portée par un bailleur. Il est possible sur d'autres projets communautaires d'envisager la participation d'autres collectivités, comme la région ou le département sans que la CAHC n'y apporte sa quote part.

Il rappelle qu'avec le vote du budget primitif, il y a le vote des taux, qui n'est pas une mince affaire et les services seront encore sollicités pour faire de nouvelles économies, même si Monsieur Bertrand LOUCHART et les directeurs de service ont déjà bien regardé à réduire les dépenses

Il rappelle que la CAHC est engagée depuis 2001 sur des grands projets de développement économique, porteurs d'avenir et prometteurs de recettes, mais il ne faut pas qu'une nouvelle catastrophe sociale et économique survienne.

Avant de passer au vote **Monsieur Jean Pierre CORBISEZ** invite les conseillers communautaires à prendre la parole.

Monsieur Yves COQUELLE rappelle que le vote du budget pour nos communes et la CAHC n'a jamais été une chose simple et a toujours occasionné bien des soucis. Il faut d'abord tenir compte des possibilités contributives de nos habitants, sans faire allusion à ceux qui sont exonérés de la taxe d'habitation, qui sont très limitées. En même temps, la CAHC a eu raison d'investir sur l'économique, dans les grands équipements, les friches que

Charbonnage de France nous a laissé, et on ne pouvait pas laisser les choses en l'état. Il fallait absolument intervenir et nous battre pour obtenir des financements. Nous sommes aussi dans un secteur très touché par le chômage et il était nécessaire de nous investir à fond sur l'économie ; il faut remarquer que les propositions sur l'avenir consistent à continuer à considérer que l'action économique était la priorité des priorités ;

Il rappelle que le Président Monsieur Jean Pierre CORBISEZ indique qu'il faut 4 millions d'€ pour faire face ; nous connaissons les raisons : la fin de compensation des aides financières de l'Etat pour Métaleurop, les fermetures des Cokes de Drocourt, de Samsonite, de Sublistatic, d'Energy plast , de Benalu et aujourd'hui des entreprises de moindre taille telles que Enca et STAF. Les diminutions d'activité menacent Faurecia, Moy Park, et donc des baisses de TP dans les caisses de la CAHC. Sans ces fermetures en cascades, la CAHC serait plus à l'aise pour bâtir son budget 2008.

Notre souci est de donner à l'agglomération les moyens de poursuivre ses politiques mais de ne pas endosser les responsabilités des hausses conséquentes d'impôt locaux

Quand les habitants reçoivent leur TH, ils regardent les chiffres et non la politique qui est derrière ;

Il propose d'engager une démarche auprès de l'Etat, auprès d'un ministre des finances et de l'économie pour obtenir de l'Etat un soutien financier pour une période de 2 à 3 ans ; d'ici là, nos actions dans les domaines économiques vont avoir à rentrer de la TP , il y a des entreprises qui s'implanteront ; le logement est aussi source de rentrée : nous avons réservé le reversement d'une part du foncier bâti et de la Taxe locale d'Equipement pour la CAHC à l'avenir ;

Il demande au Président de demander audience aux ministre et au chef d'Etat pour que soient relatées nos problématiques, et qu'on fasse savoir que notre demande de rencontre a été faite.

Il convient de faire cette démarche de rencontre pour deux raisons :

Tout faire pour obtenir satisfaction, même s'il ne faut pas se faire d'illusions sur les réponses de l'Etat, et en tout cas pour ne pas endosser les responsabilités des hausses d'impôt d'autant que nous savons que le gouvernement a bien l'intention dans les mois et années qui viennent de se décharger de plus en plus sur le dos des collectivités locales et c'est donc dans ces conditions de lutte que le groupe communiste votera les 4 millions d'augmentation d'impôt mais sans rester à se lamenter sur nos misères et nos difficultés, sans rester passifs, et il faut faire savoir aux habitants de notre agglomération que la situation que nous vivons n'est pas de notre fait.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ intervient en indiquant qu'en effet à partir du moment où on demande à la population de faire un effort supplémentaire et en particulier à ceux qui sont juste au dessus du seuil d'exonération, et qui parfois son en phase d'accession à la propriété, on peut se rendre compte que ces populations seront en grande difficulté financière.

Il compte beaucoup sur les services et le service communication pour que dans les prochains diversité, on puisse expliquer à la population le pourquoi de cette hausse de fiscalité ; ne pas endosser la responsabilité de la hausse, c'est vrai par rapport à ce qui arrive à nos entreprises mais il convient aussi d'être clair avec la population : nous préparons l'avenir et cet avenir a été décidé collectivement au sein de l'agglomération : ces dotations aux amortissements sont dus à des investissements que nous avons décidé de réaliser ; il faut être très clair avec la population de la CAHC

Monsieur Jean URBANIAK est d'accord avec ce qui vient d'être dit par Monsieur Yves COQUELLE : il faut effectivement chercher à s'appuyer sur l'Etat mais il faut d'abord compter sur soi même ; chacun est conscient du caractère exceptionnellement difficile de la construction de ce budget et en tirera les conséquences ; il est demandé d'approuver les

propositions financières qui malgré la hausse prévue de la hausse d'imposition ne nous permettront pas demain sinon de continuer à remplir toutes nos compétences, du moins de conduire à leur terme dans els délais prévus l'ensemble des projets qui avaient été initialement définis ; des choix vont être opérés ; il est indiqué qu'une pause va être opérée. Il approuve cette démarche qui a le mérite d'être transparente , a le mérite d'être dite, est surtout opérationnelle et de circonstance ; cependant, il convient de dire que cette démarche est à l'opposé de la réglementation car en général c'est le DOB qui fixe de manière générale les orientations et le BP le suit ; il est demandé de faire le contraire : lorsqu'on examinera ce qui devra faire l'objet d'une pause, il conviendra d'être prudent dans l'examen, des priorités et ce n'est pas parce que l'on va voter le budget qu'on va accepter par avance de sacrifier les fondamentaux pour le développement de l'agglomération et de nos communes ; en prenant l'exemple de Sainte Henriette, dans le chapitre reprise sur auto financement de la section d'investissement, , l'article 158 prévoit de retirer 3.315 000 € prévus pour Sainte Henriette, prévu en recette de fonctionnement, permet de récupérer budgétairement de la marge par des moyens qui étaient prévus pour une opération à retarder ; Monsieur Jean URBANIAK rappelle que monsieur Albert FACON avait indiqué aux trois maires concernés par cette opération que ce dossier serait reconsidéré après les élections. Monsieur Jean URBANIAK souhaite que Monsieur Jean Pierre CORBISEZ puisse s'exprimer sur ses souhaits vis-à-vis de cette opération pour laquelle la CAHC a énormément dépensé.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ répond à Monsieur Jean URBANIAK : en règle générale, parfois, le vote est une injustice ; une règle du Conseil Constitutionnel a fixé le report des élections municipales en fonction des vôtres de renouvellement des scrutins sénatoriaux : il devait incomber aux nouveaux élus de désigner les nouveaux sénateurs ; le DOB a été opéré par l'ancien conseil communautaire ; il conviendrait peut être de refaire un nouveau DOB avant d'envisager un budget primitif ; cependant, la machine est en marche, et des travaux sont en cours, notamment les travaux de reprise après la trêve hivernale sur le grand parc urbain de Drocourt.

Il propose l'organisation d'un séminaire d'élus afin que soient examinés dans le détail l'ensembles des projets communautaires sur lesquels la CAHC a travaillé depuis 7 ans ; il y a eu des propositions concernant Sainte Henriette qui nous sont parvenues la semaine dernière mais elles prendraient 35 hectares sur le site avec énormément de commerce ;or le secteur de l'hypermarché connaît déjà un fort encombrement automobile. Il ne convient pas de dénaturer le projet initial de Sainte Henriette. Ce séminaire permettra d'envisager les différents projets communautaires, la façon d'envisager la pause et sur quel projet et de revoir dans le détail ce qui inquiète le plus, c'est-à-dire le projet Sainte Henriette ; on reparle de financeurs étrangers, d'acquisition de 35 hectares à un prix non négligeable qui permettraient d'éviter la hausse de nos taux d'imposition à court terme ; mais il n'est pas possible de brader une des plus belles zones urbaines futures qui sera desservie par un TCSP. Il souhaite avec les conseillers généraux revoir le président du Conseil Général afin de mener des négociations vis-à-vis de nos contrats avec la SEPAC. Une démarche collective de toutes les tendances politiques sera à mener car c'est un enjeu d'importance de revoir la baisse les conditions financières de sortie de cette CPA.

Monsieur Ernest VENDEVILLE s'inquiète du raz de marée financier que vont connaître les accédants à la propriété, accentué par la hausse des taux variables.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ indique qu'à travers le SCOT et la direction de l'habitat, de la CAHC, nous avons les moyens d'avoir un observatoire avec les notaires et les

organismes qui suivent les accédants à la propriété, de voir si cette tendance prendrait pied sur notre territoire.

Monsieur Jean-Pierre CHRUSZEZ intervient en indiquant qu'on parle de pause, mais le volume des emprunts reportés et les nouveaux à contracter donneront une annuité de 1.4 millions d'€ l'an prochain. La pause n'est pas que politique ; elle devient une nécessité budgétaire, d'autant plus que l'augmentation des taux représente plus de 260 % en valeur relative.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ rappelle qu'il ne s'agit que d'un pourcentage : parfois en politique, on dit dépenser en millions de francs ou d'€ et percevoir en recette des milliards de centimes ! Tout dépend du message envers la population.

Monsieur Jean-Pierre CHRUSZEZ indique qu'Hénin Beaumont est un peu traumatisé par ces taux qui augmentent sans arrêt.

Monsieur Jean HAJA entend que Monsieur Jean Pierre CORBISEZ souhaite donner son analyse de la situation financière de la C.A.H.C. au travers du journal Diversité ; cela semble insuffisant car l'explication de nos investissements et la préparation de l'avenir pour nos habitants ne peut pas se passer d'une explication politique ; il insiste pour qu'une délégation soit admise soit auprès de madame Lagarde ou Alliot Marie, que cette délégation comprenne les délégués communautaires titulaires et suppléants et pourquoi pas envisager un déplacement des 14 conseils municipaux qui donnerait une autre teneur à cette rencontre. Si l'audience est acceptée.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ propose qu'on respecte la hiérarchie et qu'une audience soit d'abord demandée au préfet du Pas de Calais. Sans réponse du préfet, il conviendra de monter plus haut.

Monsieur Daniel MACIEJASZ indique que la pause est tout à fait relative : 27 millions d'investissements inscrits au budget général dans le cadre d'une logique et d'une continuité ; il n'y a pas de pause dans les investissements du domaine de l'assainissement car notre PPI sera bien appliqué et se poursuivre normalement ; il n'y aura pas de pause sur les stations d'épuration et les budgets de l'eau non plus.

La pause s'applique aux dépenses de fonctionnement avec compression au maximum et reprise d'un second souffle des nos grands projets ; il convient de rappeler que la CAHC a connu des taux de subventions très importants sur ceux-ci dus au contrat de site ou autre ; il aurait été une erreur de ne pas lancer ces travaux liés aux grands projets et nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle phase et il est normal que nous nous interrogeons avant de lancer cette deuxième phase ; il est possible comme le dit Monsieur Yves COQUELE d'intervenir auprès de l'Etat, expliquant que notre agglomération a de grands projets générateurs à terme de richesse, et qu'il convient d'obtenir des subventions afin d'enclencher leur seconde phase. Ce n'est pas de l'assistantat que nous demandons, c'est du développement de territoire.

Monsieur Yves COQUELE indique qu'il, ne convient pas de demander l'aumône mais on n'a pas baissé les bras malgré les pertes de milliers d'emplois en trois quatre ans ; il est demandé une aide qui serait bienvenue.

Monsieur Philippe KEMEL intervient en indiquant que la CAHC connaît actuellement un moment de vérité : l'effet de ciseau auquel on s'attendait nous oblige à prendre une décision certes une augmentation de 260 % mais comme le disait le directeur général des Services, c'est de l'ordre de 1 à 2.6 €; nous en sommes à cette situation car nous avons connu des difficultés, des compensations obtenues et dégressives aujourd'hui qui vont disparaître et nous obligent à prendre le relai des financements extérieurs. Mais il faut et on doit souligner combien nous avons été debout devant la difficulté, combine nous n'avons pas attendu ce qui pouvait venir de l'Etat pour porter le projet qui était porté par l'ensemble de la collectivité, par l'ensemble de ses collaborateurs et les choix d'investissement doivent nous permettre à terme effectivement d'avoir de l'activité et donc ensuite d'avoir les moyens de réaliser nos projets ; cela a été le sens de la politique que nous avons mis en œuvre au sein de la CAHC. Nous savions qu'il y aurait la vérité, c'est-à-dire le passage à la fiscalité mixte. Mais ce que nous pouvons dire auprès de l'Etat, c'est qu'il y a des éléments particuliers par exemple les problématiques de l'effacement de la ligne haute tension, le mode de comptabilisation de la participation à Delta 3, tous ces éléments viennent peser un peu plus techniquement sur nos frais de fonctionnement et nous obligent à l'organisation de « la vérité » de façon encore plus abrupte. Ce sont les règles techniques qui nous imposent dans les présentations comptables particulières à respecter des normes qui nous amènent à prendre des décisions aujourd'hui. Nous pouvons demander à monsieur le Préfet d'être notre interprète auprès de l'Etat pour que nous puissions obtenir l'année prochaine une dérogation sur ces inscriptions budgétaires en fonctionnement afin de prendre en compte le fait qu'il s'agit réellement des investissements pour l'avenir par notre collectivité ; nous savons que la ligne d'électricité effacée et enfouie va servir les projets de demain ; alors pourquoi financer cette action immédiatement par nos habitants aujourd'hui ; ce sont ces injustices qu'il convient d'évoquer avec Monsieur le Préfet car si on le fait pas on risquerait de ne pas être compris par la population ; aujourd'hui, nous avons pris nos responsabilités et mis la CAHC sur le chemin du projet, du développement économique et certes on rencontre des difficultés administratives qui nous obligent à un moment donné à rendre l'effet de ciseau encore plus important

Monsieur Ernest VENDEVILLE indique que certaines entreprises dont le Petit Cuisiner se délocalisent et s'en inquiète.

Monsieur Jean HAJA intervient en indiquant ce ceci peut être du au montant des taxes professionnelles qui est une des plus importantes de France, et conditionne les implantations d'entreprise entre autres critères. Si on ne prend pas garde, les personnes qui voudront s'installer sur notre territoire pour y vivre auront les mêmes analyses quand il leur s'agira d'acheter.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ indique qu'il faut se battre pour le territoire, et sa population en créant des emplois ; la signature de création d'un bâtiment de 6000 m² en est la preuve pour la zone des Hauts de France 2 dans laquelle 4 cellules sont déjà réservées. Nos zones mises en place depuis 2001, se remplissent et rapportent de la TP, vont arriver prochainement à saturation, il faut rappeler que nous n'avons toujours pas de directeur de développement économique ; il en est de même au foncier. Il faut que la CAHC ait les moyens humains pour relancer ces démarches de développement et la priorité est l'emploi, la réserve foncière pour être en mesure de créer des zones d'activité et accueillir des entreprises

Monsieur Daniel MACIEJASZ propose de passer au vote des taux d'imposition
TP 23.75 %
TH 2.85 %
TFPB 5.68 %.
TFNB 18.11 %

Adopté à l'unanimité

Ouvertures d'autorisation de programmes et crédits de paiement

Monsieur Daniel MACIEJASZ propose d'analyser les ouvertures d'autorisation de programmes et crédits de paiement correspondant à la boucle 11, au parc naturel urbain de Drocourt, au désenclavement de Sainte Henriette, le pole gare de Libercourt, les tranches 1 à 6 sauf 1.2 de la fosse 9 9 bis , son désenclavement par le chemin du tordoir, et les n^bâtiments tertiaires du 9 9 bis ; **Monsieur Daniel MACIEJASZ** présente également les AP de programme assainissement correspondant aux rue Sorriaux, des millionnaires, et Oblet Pollet de Carvin.

Monsieur Daniel MACIEJASZ demande au Conseil communautaire de valider les ouvertures d'autorisations de programme et les crédits de paiements correspondants.

Adopté à l'unanimité

Vote des budgets primitifs 2008 budget général, eau potable et assainissement

Monsieur Daniel MACIEJASZ demande au conseil communautaire de se prononcer par vote sur les budgets primitifs eau potable et assainissement

Adoptés à l'unanimité

Budgétisation des provisions

Monsieur Daniel MACIEJASZ rappelle que le régime de droit commun organise une mise en réserve budgétaire de la provision qui demeure ainsi disponible jusqu'à l'exercice de sa reprise. Auparavant, la constitution de la provision en section de fonctionnement donnait lieu à l'inscription d'une recette en section d'investissement par opération budgétaire d'ordre. Il est autorisé, dans le cadre d'un régime optionnel et sous condition de délibération de l'assemblée délibérante, de continuer de gérer les provisions dans le cadre de l'autofinancement annuel tout en précisant que s'il est décidé de revenir sur cette possibilité, il ne serait plus possible de faire usage de ces dispositions au cours du même mandat.

Les provisions réglementées sont supprimées, au profit d'un régime de provisionnement basé sur l'existence de risques réellement encourus par la collectivité

Considérant que cette possibilité de budgétisation des provisions permet de jouer sur l'autofinancement annuel et par conséquent limiter le recours immédiat à l'emprunt, Il demande au conseil communautaire de se prononcer sur la budgétisation des provisions

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de la délibération portant principe d'une fiscalité mixte

Monsieur Daniel MACIEJASZ rappelle que la perte de 7 M€ de produit de taxe professionnelle suite à la fermeture des entreprises : Cokes de DROCOURT, METALEUROP, SUBLISTATIC et ENERGY PLAST n'est pas encore suffisamment compensée par la croissance naturelle des bases et que le prélèvement sur recettes de l'Etat afin de compenser les pertes de bases, dotation dégressive sur cinq années, arrive à échéance dès 2009. Ces éléments obligent la collectivité à trouver d'autres sources de recettes fiscales, garantes de son autonomie, pour pouvoir assumer ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Il demande au conseil communautaire de confirmer la délibération n°145 du 29 septembre 2003 en renouvelant le principe de la fiscalité mixte sur cette mandature ainsi que la délibération n°146 du 29 septembre 2003 mettant en œuvre l'abattement facultatif à la base dont la quotité avait été fixée à 15% de la valeur locative moyenne des habitations de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Commission d'Appel d'Offres Communautaire – Election des membres Délégation de service public - Election des membres de la commission d'ouverture des plis

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ demande aux conseillers communautaires de se prononcer sur les membres des commissions d'appel d'offre et d'ouverture des plis et fait part du dépôt d'une liste de candidats conformément aux délais fixés par la délibération du 4/04/08.

Il propose en délégation du président Monsieur Pierre HUREZ

Il propose au conseil d'élire membres titulaires messieurs VENDEVILLE, SMURGA, PISTONE, LENFLE, STASZEWSKI, et membres suppléants messieurs THIRION, WIRTGEM, DEFRANCQ, MONNAERT, MORELLE.

Après vote des conseillers communautaires les listes de candidats sont adoptées (49 inscrits, 49 votes, 48 votes pour, un blanc)

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ accueille Monsieur LECLERCQ, représentant le personnel de l'entreprise STAF, et l'invite à prendre la parole

Monsieur LECLERCQ indique qu'il travaille au sein de la société STAF depuis 5 ans ; le personnel a appris dans un premier temps qu'il y avait agrandissement de la société, ce qui a rassuré le personnel qui a pu investir en procédant à l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers. Quelques mois après, le personnel apprend que l'entreprise connaît des baisses de production et met en œuvre des licenciements ; personne ne connaît les critères de choix des 7 personnes licenciées ; l'entreprise a remis en main propre le courrier de licenciement aux personnes licenciées. Certaines personnes ont souhaité partir en pré retraite, et ont fait l'objet d'un refus ; des personnes ont été licenciées après 10 années passées au sein de la société, et parallèlement les jeunes ont été gardés, les intérimaires embauchés ; des formations ont été organisées pour un jeune qui a été recruté en décembre et licencié en mars et qui ne percevra aucune indemnité de départ.

Il est proposé à certains un reclassement au Brésil avec pour salaire 315 € et il est indiqué qu'avec cette somme, on vit très bien au Brésil, et en Turquie pour 230 €; Les salariés ont refusé cette proposition ; avec trois enfants, c'est déjà dur ici, ça le serait encore plus si on devait partir. Il est simplement demandé que les personnels se prononcent pour le 15 avril !

Monsieur LECLERCQ indique que les salariés ont décidé un mouvement de grève pour dire stop à cette démarche de reclassement. L'employeur italien indique appliquer les lois françaises

Il appelle à la manifestation, à se rendre à la société STAF à Hénin Beaumont pour soutenir les 7 personnes licenciées et le mouvement de grève.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ appelle les nombreux élus à être présents à côté des salariés à partir du 15 avril, et de les aider ainsi que leurs familles en fonction de leurs moyens respectifs au sein de leurs communes ; Monsieur Jean Pierre CORBISEZ appelle les élus à intervenir auprès du Préfet pour dénoncer cette scandaleuse situation.

Monsieur Philippe KEMEL intervient et propose une motion déposée par le groupe socialiste de la CAHC :

Le 29 mars dernier, sept salariés de la teinturerie STAF implantée à Hénin-Beaumont, ont reçu une lettre de licenciement économique où figuraient deux propositions de reclassement : l'une au Brésil et l'autre en Turquie pour des salaires mensuels bruts respectifs de 315 ou 230 euros.

Face à la concurrence et à la réduction des marchés, l'entreprise n'a pas choisi la concertation avec ses partenaires et ses salariés, le dialogue social, et l'analyse prospective pour anticiper la dégradation de la situation et adapter sa stratégie. Elle a choisi la voie contraire.

L'entreprise a fait le choix du cynisme en dévoyant l'esprit de la loi obligeant un reclassement des salariés licenciés au sein du groupe. Les propositions faites aux salariés concernés par ce plan de licenciement sont indignes.

C'est pourquoi le conseil communautaire :

- 1) Exprime solennellement son soutien aux sept salariés de STAF touchés par l'actuelle procédure de licenciement, plus généralement sa solidarité avec l'ensemble du personnel de l'entreprise, et partage leur désarroi
- 2) Demande à Monsieur le Préfet d'intervenir auprès de la DDTE pour que des propositions de reclassement nouvelles et acceptables soient faites par l'entreprise, Philippe KEMEL indique que les élus partagent totalement le désarroi des salariés face à cette conduite totalement intolérable, et inhumaine dans la manière dont les dirigeants conduisent la vie de l'entreprise et la vie sociale de votre collectif, demande au Préfet d'intervenir auprès de la DDTE pour que des propositions de reclassement nouvelles et acceptables soient faites par l'entreprise
- 3) Interpelle le Gouvernement afin que la traduction dans le Code du Travail de la loi sur le reclassement ne permette pas de tels dévoiements (car sur le fond, la loi qui oblige le reclassement protège normalement le salarié, il y a là un jusqu'aboutisme qui fait que la loi se retourne contre les salariés)
- 4) Souhaite la mise en place d'une cellule de veille économique au sein de la CAHC en lien avec des représentants de la vie industrielle du territoire et du Conseil Régional, afin que la société STAF puisse assurer les conditions de sa pérennité dans le respect total du dialogue social.

Il indique que la transparence financière est nécessaire, comment aujourd'hui peut se faire la conduite de l'entreprise, quelles sont les contraintes, les licenciements annoncés sont ils des licenciements justifiés ? Ce sont des questions auxquelles la collectivité pourrait aider à répondre s'il y a transparence financière et diffusion d'informations ; c'est aux élus de se

saisir de ce dossier pour amener l'entreprise au dialogue ; tel est le sens du texte que le groupe socialiste propose d'adopter ;
Il invite les élus à se prononcer et à amender ce projet de texte.

Monsieur Jean HAJA propose des ajouts à ce qui est proposé qui conduit à accompagner les salariés dans cette injustice et ce scandale

Il propose des précisions :

Il ne s'agit pas d'une lettre de licenciement mais d'une lettre qui invite à se présenter dans le cadre d'un entretien préalable au licenciement économique

Il est demandé au préfet d'intervenir auprès de la DDTE mais cette demande a déjà été effectuée et a eu gain de cause : la CGT et les salariés ont porté leur message auprès du directeur de la DDTE : le directeur départemental a fait parvenir aux salariés via le préfet la position suivante : le directeur départemental dénonce ce type de procédé.

Il propose d'appuyer la formulation en indiquant que dorénavant si cela se reproduit, le préfet et la DDTE interviennent pour dénoncer ces reclassements d'un niveau inacceptable, ou à l'étranger

Concernant le 3/ , « interpelle le gouvernement... » , Monsieur Jean HAJA propose que les députés et sénateurs puissent interpeller le gouvernement, la CAHC inviterait les parlementaires PS PC et verts à intervenir pour déposer un texte de loi qui reviendrait sur ce type de proposition qui est trop élargie. Il s'agit de protéger les salariés et non de les discriminer par les propositions à l'étranger

Il propose que la maison de l'emploi se saisisse de ce type de problématique dans le cadre de son observatoire pour que demain, cette situation ne se répète pas sur le territoire auprès de salariés pour des entreprises qui existent sur notre territoire et même ailleurs que cet observation fasse modèle.

Monsieur Philippe KEMEL propose d'insérer ce rôle de la maison de l'emploi comme un cinquième point

Monsieur Dominique WATRIN propose que plutôt que de faire le compte rendu de la réunion auprès de Monsieur le Préfet, qui nous a déjà indiqué son faible pouvoir en la matière, et renvoi au législateur, mettre en place en cellule de veille économique est acceptable mais cette proposition l'est faute de mieux et en attendant mieux : en effet, le préfet n'a pas lui-même les pouvoirs juridiques de par la loi pour demander les comptes à l'entreprise, ce qui est extrêmement inquiétant ; on a ici 7 licenciements économiques mais l'argumentation que donne la direction dans la lettre qui est envoyée aux salariés fait penser que la pérennité du site est loin d'être assurée ; c'est cette question là qui se pose sur laquelle il nous faut agir pour obtenir des mesures permettant la pérennité du site. Le Préfet nous indique qu'il n'a pas les moyens de demander les comptes de l'entreprise, encore moins de les expertiser pour se rendre compte réellement de la situation financière ; par expérience, on sait que le seul acteur qui puisse demander des comptes et faire expertiser et émettre un droit d'alerte lorsqu'il y a difficulté économique dans une entreprise, c'est le comité d'entreprise ; il se trouve que cette entreprise a moins de 50 salariés et il faudrait compléter le droit en abaissant le seuil de création du comité d'entreprise. Une cellule de veille pourra alerter mais le Comité d'Entreprise va à la source des données financières et peut intervenir en cas de reclassement ; la proposition effectuée est mieux que rien, en attendant mieux du législateur.

Monsieur Bernard STASZEWSKI demande à ce que le texte puisse être repris avec une motion de tous les conseillers communautaires et se prononce favorablement.

La motion est adoptée par les membres de la CAHC

Représentation de la CAHC au sein des différents syndicats mixtes

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ indique qu'il est nécessaire de procéder rapidement à la désignation de représentants au sein des syndicats mixtes qui seront appelés à se réunir très prochainement.

Concernant le Syndicat Mixte Transport, sont proposés comme titulaires C Musial, G Dalongeville, B Yard, JP Corbisez, P Kemel, J Haja, D Maciejasz, et comme suppléants B Staszewski, C Toutain, A Jankowski, P Verhoeven, C Mencik, G Bizet, Wirtgem

Adopté à l'unanimité

Concernant le SCOT sont proposés comme titulaires C Musial, JP Corbisez, Y Coquelle, P Kemel, G Dalongeville, P Defrancq, E Vendeville et comme suppléants A Prominski, D Maciejasz, J Urbaniak , R Lenfle

Adopté à l'unanimité

Concernant le Symevad, sont proposés

Titulaires : R Lenfle, P Defranck, D mac, G Dalongeville, C Toutain, Staszewski, Musial et Lecamus

Suppléants : JP Corbisez, Morel, Wilk, Moronval Yard, Watrin Wirtgem, Rousseau Thirion

Les trois représentants de la cAHC proposés à siéger au bureau sont R Lenfle, B Staszewski G Dalongeville

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ propose les de désigner les représentant de la CAHC au sein de la mission locale

Titulaires : G Dalongeville, JL Dyuteriez, A Monnaert, M Dhermy, F Dupuis, S Van Heghe, B Wilk, E Vendeville

Suppléants : B Staszewski, Van Tieghem, N Dessilly, B Czerwinski, C Toutain, S Smuraga.

Adopté à l'unanimité

Avant de clore la séance, **Monsieur Jean Pierre CORBISEZ** indique que sera procédée le 25 avril une présentation des différents services de la CAHC auprès des conseillers communautaires.

Un bureau communautaire se tiendra le mercredi 30 avril après midi, et un conseil communautaire le jeudi 15 mai 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Jean Pierre CORBISEZ** lève la séance à 19 h 45.